



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

# **Recueil des actes administratifs de l'État dans le Gard**

**N° 2015-07-C Édition spéciale N° 47  
DU 02/07/2015**

# **Sommaire**

## **DRFIP du Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault**

- Subdélégation de signature de M. Michel RECOR Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault de sa qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de la SAFER du Languedoc Roussillon.



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY  
CS 17788  
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

**Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de Service**

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE  
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 04 67 17 60 28 📠 04 67 15 75 00

## **Décision portant subdélégation de signature**

### **Le Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault**

Vu le Code Rural et de la pêche maritime notamment en son article R 141-9,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques,

Vu le décret du 10 mars 2015 par lequel M. Michel RECOR, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, est nommé Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault ,

### **ARRETE**

**Art. 1.** - Délégation de signature est donnée à Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur principal des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc-Roussillon,

**Art. 2.** - en cas d'empêchement il sera remplacé par Patrick MAYNE, Administrateur des finances publiques adjoint, ou Corinne SEIWERT Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Bernadette CARITG ou Nathalie TIROUFLET SERRIER, Inspectrices des Finances Publiques

**Art. 3.** - l'arrêté du 16 mars 2015 est abrogé.

**Art. 4.** - Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs du département de l'Hérault et de la Région Languedoc Roussillon. Il prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

**Signé par Michel RECOR**